

GGT**SDU/FSU****DU CONSEIL GÉNÉRAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE****ATTENTION !**

Avancements de grades au Conseil Général : un mieux peut cacher un pire !

Il n'y a pas eu de CAP (Commission Administrative Paritaire) d'avancements de grades depuis le mois de décembre 2005, soit 1 an et demi ! Cette situation est due à la réforme des carrières des fonctionnaires (dite loi-Jacob) dont les décrets d'application ont été publiés en décembre 2006.

Pour la plupart des agents, sauf quelques-uns de catégorie C en début de carrière, les modifications des cadres d'emploi n'ont en rien amélioré leur situation salariale ni leur déroulement de carrière.

En février 2007, une nouvelle loi supprime la règles des quotas nationaux d'avancement de grade (c'est-à-dire les avancements dans un même cadre d'emploi sans changer de catégorie), par exemple adjoint administratif principal 2^{ème} classe à adjoint administratif principal 1^{ère} classe et autorise les collectivités territoriales à mettre en place des ratios d'avancement promus/promouvables pour chaque grade.

Il s'agit bien d'une possibilité, non d'une obligation !

Notre collectivité, comme d'autres qui ont accepté de faire un geste fort en faveur de leurs salariés (Conseil régional PACA, Communauté urbaine de Lyon...) pouvait décider de fixer un ratio à 100 %, même en deux ans (2007 et 2008) comme nous le proposons (Certes, le nombre d'avancements doublerait pour 2007) !

Or, voici les propositions du Conseil Général des Bouches-du-Rhône présentées aux organisations syndicales le 23 mai et maintenues par l'administration lors du pré-CTP du 30 mai :

Grades d'avancement ↓	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie C
	Cadres d'emplois comptant 2 grades d'avancement	Cadres d'emplois comptant 2 grades d'avancement	Cadres d'emplois comptant 3 grades d'avancement	Cadres d'emplois comptant 1 ou 2 grades d'avancement
3 ^{ème}			20 %	
2 ^{ème}	15 %	15% examen professionnel : 50 % en 2007 100 % en 2008	30 %	20 %
1 ^{er}	20 % examen professionnel : 85 %	20 %	examen professionnel : 50 % en 2007 100 % en 2008	30 %

Au nom de la "cohérence et de l'harmonisation entre filières", certains grades techniques non soumis jusqu'à présent à des quotas (exemple : cadre d'emploi des agents techniques) vont eux aussi subir des ratios. **C'est le nivellement par le bas !**

Le projet prétend proposer "une nouvelle dynamique dans l'évolution de la carrière des agents". Et voilà que l'on retrouve les leitmotivs préférés de nos managers asaisonnés à la sauce libérale : investissement, manière de servir, niveau de technicité, autonomie du poste, fonctions exercées, parcours de formation initié par la collectivité pour couvrir ses besoins prioritaires. Par expérience, les prochaines CAP (septembre et décembre 2007) s'annoncent houleuses et frustrantes.

Comment ces critères seront-ils examinés ? Avec quelle transparence pour les agents et leurs représentants puisque l'Administration annonce que c'est le classement traditionnel qui continuera à être présenté à la CAP ?

Nous réaffirmons notre exigence d'une carrière linéaire sans barrages dans un même cadre d'emplois au sein de chaque catégorie A, B, C.

L'avancement de grade ne doit être lié ni à une formation obligatoire, ni à une nouvelle affectation, ni à un changement de fonction. Les lauréats d'un examen professionnel qui attendent depuis si longtemps leur nomination auraient dû au moins obtenir la reconnaissance de leurs résultats dès 2007, pour tous !

Rendez-vous manqué !

Nos deux organisations syndicales considèrent qu'il n'est pas trop tard pour peser sur les décisions du Conseil Général. Les CAP d'avancements de l'année 2007 doivent se tenir en septembre ou octobre prochain et celles de l'année 2008 en décembre prochain. La DM1 qui doit prendre les décisions budgétaires a lieu le 22 juin prochain. Le CTP qui doit donner son avis sur les propositions de la collectivité est convoqué le mardi 5 juin à 14h00. Toutes les organisations syndicales ont demandé le report du CTP pour prendre le temps d'informer les agents.

La CGT et le SDU13/FSU alertent sur les mauvais coups que notre employeur choisit délibérément de porter à notre statut et nos carrières de fonctionnaires.

**Nous vous invitons à une réunion
d'information syndicale**

MARDI 5 JUIN 2007

**À 11h30 EN SALLE DE RÉUNION SYNDICALE
À L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT**

**Pour faire entendre nos revendications
à ceux qui décident et à ceux qui nous
représentent dans les organismes paritaires.**